





Département de la Haute-Garonne

Mairie de GOURDAN-POLIGNAN

Nombre de Co	nseillers
en exercice	15
présents	12
votants	15

OBJET:

SDEHG – Pose d'un coffret marché

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2021-03-10

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 30 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. COLLA, Président de séance pour cette délibération.

<u>Présents</u>: M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, Mme GALLEGO, Mme GEVREY, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

<u>Absents excusés</u>: Mme FOURMENT (Procuration à Mme BRESSOLE), M. FRATUS (Procuration à Mme GALLEGO), M. GABAS (Procuration à M. SAULNERON)
<u>Absents non excusés</u>:

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de la commune en date du 9 mars 2021 pour la pose d'un coffret marché sur le local technique de bord de Garonne,

Considérant l'avant-projet du SDEHG et la vétusté du coffret existant,

Considérant le plan de financement suivant :

TVA (récupérée par le SDEHG)	1 495 €
Part du SDEHG	5 318 €
Part restant à la charge de la commune (estimation)	2 696 €
Total	9 509 €

Considérant que ce projet nécessite la création d'un nouveau point de comptage et qu'il revient à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité pour la mise en service du raccordement en question,

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (3 contres) :

- Adopte le présent projet de pose d'un coffret marché sur le local technique de bord de Garonne,
- Adopte le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres,
- Indique que cette contribution sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone: 05 62 73 57 57; Fax: 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant: http://www.telerecours.fr